

Lac-Saguay
(Nom de la municipalité)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Richard Gagnon

Directeur - général de la susdite

municipalité, qu'il y aura séance ORDINAIRE du Conseil municipal

Le 9 août 2022 à 19:30 heures au

257A, Route 117

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivant :

Nature et effets :

Porter la marge de recul avant à 3,25 mètres. où le
bâtiment principal à 5 mètre sur la marge avant.

Identification du site concerné :

13 chemin de la presquille

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lac-Saguay ce 14^e jour de juillet

deux mille vingt-deux


Signature